

# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2010 N°54  
9 novembre 2010

- décision du 08 novembre 2010 portant désignation des suppléants du directeur général  
(CA des Agences de l'eau et Comité de bassin) :  
° Agence de l'eau Artois-Picardie

P2

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement,  
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 820 - 62408 BETHUNE Cedex

**DECISION DU - 8 NOV. 2010**

**DESIGNANT LE SUPPLEANT DU DIRECTEUR GENERAL DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE AUX REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE ET DU COMITE DE BASSIN ARTOIS PICARDIE**

**Le directeur général de Voies navigables de France,**

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Vu le décret n° 2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux comités de bassin,

Vu le décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux agences de l'eau,

Vu le décret n° 2007-984 du 15 mai 2007 fixant la liste des représentants de l'Etat et de ses établissements publics aux comités de bassin,

Vu le décret n° 2007-985 du 15 mai 2007 fixant la liste des représentants de l'Etat et de ses établissements publics aux conseils d'administration des agences de l'eau,

Vu le décret du 28 juin 2010 nommant M. Marc Papinutti, directeur général de Voies navigables de France,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général de Voies navigables de France à une réunion du conseil d'administration de l'agence de l'eau Artois-Picardie ou à une réunion du comité de bassin Artois-Picardie, Monsieur Jean-Pierre Defresne, directeur régional du Nord-Pas-de-Calais, ou Monsieur Christian Jung, chef du service qualité, sécurité, environnement, sont chargés, en fonctions de leurs propres disponibilités, d'assurer la suppléance de M. Marc Papinutti, directeur général, au sein de ces instances.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le - 8 NOV. 2010

Le directeur général



Marc Papinutti